

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le renouvellement du poste d'agent d'accueil, pour les services administratifs de la commune à compter du 1er Mai 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **VALIDE** le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet pour une durée initiale de 6 mois.
- **VALIDE** la durée du travail fixée à 17 heures 30 minutes par semaine.
- **VALIDE** la rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

